

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

Date de convocation : 11 décembre 2025

ORDRE DU JOUR

- DELIBERATION 64/2025 :** BUDGET PRIMITIF 2026
- DELIBERATION 65/2025 :** DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. 2026
- DELIBERATION 66/2025 :** RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A L'INSPECTION AVEC LE CENTRE DE GESTION
- DELIBERATION 67/2025 :** CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT DU PATRIMOINE

Etaient présents :

M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme PERRAULT Laetitia, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, Mme LE GUEN Irina.

Etaient représentés, absents ou excusés :

M. ROBERT Xavier (pouvoir à M. TESTE Jérôme), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), Mme BERNIER Cécile, M. KONCZYLO Michaël (pouvoir à Mme MAILLY Françoise), M. DEGLAS Nicolas, M FRARD Olivier (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia)

Secrétaire de séance : Mme GUYET Isabelle.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2025

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu du 4 novembre 2025, lequel est approuvé à l'unanimité.

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Décision n°4/2025 : attribution du marché de travaux de requalification de la rue de Dolmont.

BUDGET PRIMITIF 2026

Mme la 1^{ère} Adjointe expose au Conseil municipal le budget primitif 2026 qui s'équilibre à 2 190 000, 00 € en section de fonctionnement et à 201 950, 00 € en section d'investissement. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le budget primitif communal 2026.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2026

M le Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé le 27 mai 2025 la convention bourg-centre avec les partenaires (Etat, Région, Département, Banque des territoires) et comprenant la validation de 4 fiches actions à réaliser sur la période 2025-2027. L'une des fiches action prioritaire concerne le projet de rénovation et extension de la mairie pour une enveloppe estimée de 1.5 M € HT.

La mairie a missionné un cabinet d'architecte pour travailler sur la faisabilité de ce projet afin de valider l'enveloppe financière et lancer le projet en 2026. Le projet consiste à restructurer la mairie actuelle afin de pouvoir y regrouper, avec les services municipaux, les animateurs de France services et le dispositif de recueil des titres sécurisé, ainsi que les partenaires France services dans le bâtiment annexe. Le projet comprend également la construction d'une nouvelle salle de conseil municipal et de mariage en extension du bâtiment actuel. Le projet intègre aussi la rénovation énergétique du bâtiment existant et l'aménagement des espaces extérieurs (parvis et espace jardin à l'arrière du bâtiment). L'échéancier prévisible de réalisation du projet est le suivant : démarrage des travaux en décembre 2026.

L'enveloppe prévisionnelle est établie à ce jour à 1 268 675 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

○ DETR	180 000
○ Fonds de concours	100 000
○ Bourg-centre CD28	462 000
○ ADEME géothermie	35 500
○ Autofinancement	491 175

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de rénovation et extension de la mairie ;
- APPROUVE le plan de financement ci-dessus ;
- SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour un montant de 180 000 €.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A L'INSPECTION AVEC LE CENTRE DE GESTION

M le Maire rappelle que la loi impose aux collectivités de désigner un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection (ACFI) dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité. Il peut être satisfait à cette obligation en désignant un agent en interne ou en passant une convention avec le Centre de Gestion. Pour rappel les missions de l'ACFI consistent à contrôler l'application des règles de santé, hygiène et de sécurité au travail. L'ACFI propose à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît

de nature à améliorer la santé et la sécurité du travail, ainsi que la prévention des risques professionnels.

Le Centre de gestion propose ce service sous forme d'une prestation facultative et la commune adhère à cette prestation depuis 2018. La convention d'intervention étant arrivée à expiration en juin 2025 il est proposé de la renouveler pour une durée de 6 ans. La tarification de cette prestation dépend du nombre d'agents de la collectivité et est fixée pour notre commune à 870 € par an.

Le renouvellement de la convention a été soumis à la formation spécialisée en matière d'hygiène et de sécurité au près du centre de gestion et a obtenu un avis favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE le Maire à faire appel au Centre de Gestion pour assurer la mission d'inspection et à signer la convention d'inspection, ainsi que tous les documents y afférents.

CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT DU PATRIMOINE

M le Maire expose qu'un agent de la collectivité responsable de la médiathèque va faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} mai 2026. En conséquence, le Maire propose la création au 1^{er} avril 2026 d'un emploi permanent d'adjoint du patrimoine à temps non-complet pour remplacer cet agent. Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel, si aucun fonctionnaire ne peut être recruté au terme du processus de recrutement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de créer, à compter du 1^{er} avril 2026, un emploi permanent d'adjoint du patrimoine, à temps non complet à 30 heures hebdomadaires, pour exercer les fonctions de responsable de la médiathèque ;
- DIT que l'agent devra justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur culturel.
- ADOPTE la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

INFORMATIONS DIVERSES

M le Maire rappelle que les vœux de la municipalité auront lieu le mardi 6 janvier 2026 à 19h.

Il informe le conseil avoir reçu le retour du jury des villes et villages fleuries. Il donne lecture de la délibération du jury qui ne relève que des points positifs et aucun point négatif hormis la météo le jour de la visite. Le jury relève en effet la qualité de l'accueil par les élus et les agents, la qualité du dossier de présentation, les bonnes pratiques de la collectivité (1 naissance 1 arbre), la présence de la signalétique des bâtiments publics, l'animation et la promotion de la démarche environnementale, la qualité du patrimoine végétal (notamment ifs remarquables) et de la gestion environnementale (plan de gestion, extinction de l'éclairage public la nuit, éco quartier). La décision est donc prise du maintien de la 2^e fleur.

Le Maire remercie ceux qui ont participé à ce maintien : les services techniques et les adjoints en charge du fleurissement et des espaces verts. La délibération du jury ne relève que des points positifs, il est dommage qu'il n'y ait pas de suggestion pour le prochain palier.

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 16 décembre 2025

Par ailleurs il n'est plus question des enfouissements de réseaux (dont la commune n'a de toute façon pas la maîtrise).

M le Maire informe le conseil que les 2 forages d'Andrevilliers sont en service depuis août. Les débits ne sont toutefois pas à la hauteur de ce qui était attendu, un 3^e forage sera donc réalisé. Des travaux auront donc lieu prochainement sur le site.

Il rappelle les dates du scrutin des élections municipales : 15 mars et 22 mars si 3 listes sont en présence (ou 2 listes en cas d'égalité parfaite). Il informe les conseillers qu'ils recevront un mail du secrétariat de mairie pour se positionner sur un créneau pour la tenue des permanences.

Les derniers chiffres de la population municipale ont été communiquée par l'INSEE : 2860 habitants recensés au 1^e janvier 2023 en vigueur au 1^e janvier 2026.

Ce samedi la municipalité a reçu les nouveaux habitants et les jeunes nouveaux inscrits sur les listes électorales.

Lors de la Sainte barbe, une annonce a été faite sur la construction du nouveau centre de secours dans la zone d'activité Vallée Renault. D'autant que les pompiers sont de plus en plus sollicités notamment depuis l'arrivée de la nouvelle ambulance.

Il a assisté à l'assemblée générale de l'association Douce Eure avec Pascal Sarradin.

M le Maire donne la parole aux adjoints :

MME MAILLY

Vendredi aura lieu la distribution du gouter de Noël.

La dernière facturation du marché vient d'avoir lieu : 291 € car il y a peu de commerçants.

Au 11 novembre, le CMJ était présent à la commémoration. Il y avait aussi beaucoup de monde. Tout s'est bien déroulé.

M BOURGOGNE

Eric GUILLON a été absent 1 petit mois pour raison de santé et remplacé par Jean-Michel SANIER. Il y a eu beaucoup de travail avec la pose des guirlandes et la décoration place de la république, la préparation pour le marché de Noël. En ce moment les services font la taille des Errioux 1. Nous sommes toujours en attente des poubelles aux Errioux 2 ; elles seront très prochainement posées.

Irina LE GUEN signale qu'il n'y a toujours pas d'éclairage public. Cela a pourtant été demandé il y a de nombreuses semaines. Christian JAMINAIS indique que ça va être fait incessamment sous peu.

Il y a toujours de gros problèmes de chauffage au dojo. Le technicien du contrat de maintenance intervient très régulièrement pour réarmer le système mais sans régler le problème.

Il faudrait voir s'il est nécessaire de changer la chaudière. L'équipement a déjà 18 ans. Une demande sera adressée à Chartres métropole, propriétaire de l'équipement

Delphine TOURTAUD signale que des arbres sont tombés dans l'étang et sont marqués depuis plusieurs mois. M BOURGOGNE indique qu'ils seront enlevés par nos services techniques

Elle signale un passage rétrécit sur le tour d'étang, le chemin est pris par l'eau. Il faudrait reconstituer le chemin, peut-être réaliser des plantations pour que les berges soient retenues.

Mme GUYET

Le CMJ s'est réuni ce soir pour la préparation des vœux. Certains enfants sont particulièrement dissipés.

Le repas des aînés est définitivement validé le 24 octobre 2026 pour la réservation du traiteur et des musiciens.

Les CM1 visiteront le bureau de Jean Moulin le 5 février. Il faut demander un bus pour cette date.

Le budget du CCAS a été validé la semaine dernière.

Elle remercie l'ensemble des personnels : Sylvie SERREAU pour toutes les animations réalisées chaque semaine avec un budget modeste, beaucoup d'actions étant financées par les partenaires, Gaelle et Rachel pour leur aide importante notamment pour le repas des aînés, ainsi que les secrétaires de mairie, le suivi de cantine par Martine LELARD, ML pour le budget et le CTM pour leur implication dans chaque manifestation : installation, préparation, rangement du matériel lors du repas des aînés, les cérémonies, et particulièrement Octobre rose.

Ils font leur travail avec implication et sérieux et elle leur souhaite de joyeuses fêtes.

Mme TOURTAUD

A la médiathèque, le vernissage de l'exposition d'Edith Clément a eu lieu le 27 novembre, il y a eu beaucoup de monde. Cette exposition est programmée jusqu'au 31 décembre.

Programmation pour les mois à venir :

Mercredi 14 janvier : un spectacle intergénérationnel en partenariat avec les ateliers de l'Épilobe :

En 1^e partie, des sketches en anglais des ados de la troupe de la médiathèque et en 2^e partie : des saynètes sur le couple présentées par 2 comédiens.

Du 20 Janvier au 15 février : exposition de peinture et photo de Xavier Picoul.

Exposition de Liliane Girault artiste peintre du 3 au 28 mars.

Du 20 au 27 mars : Accueil d'auteur Olivier Cojan pour son livre « Le curé, la reine, les hurons ».

Du 1^e avril au 30 juin : exposition l'Arecibo : sculpture autour du livre et ateliers pour enfants.

Elle remercie Isabelle Royer pour ses idées de programmation.

Salon art et création :

Visite de nombreuses classes de l'école cette année (128 élèves) ainsi que les seniors des ateliers de l'épilobe.

Le salon a connu une belle fréquentation tout le week end.

Le Marché de Noël s'est également bien passé. Les inscriptions ont été plus tardives mais il a quand même fallu refuser des exposants.

Le règlement avait été modifié, notamment les emplacements étaient imposés avec table pour faciliter l'installation.

Elle remercie les agents techniques pour l'important travail de manutention pour le marché et le salon.

Elle remercie également l'harmonie pour leur participation au marché de Noël, mais aussi leur participation à tous les événements municipaux.

Laétitia PERRAULT pour Xavier ROBERT

AG de la gym volontaire : élection d'un nouveau bureau mais la présidente reste en place

Belle progression, avec 244 adhérents dont 50% sont de la commune.

Le reste vient de 41 communes alentour.

Le bilan financier est sain, l'association propose de nombreuses activités pour tout public.

L'équipe est dynamique et a beaucoup de projets.

Pascal SARRADIN pour l'AG Douce Eure :

20 adhérents dont 1 qui n'est pas de la commune.

En 2025 l'association a procédé au nettoyage du canal.

Pour 2026, voir le problème avec la prise d'eau du canal qui serait obstruée.

Une 2^e rambarde serait à mettre sur les passerelles vers Berneuse.

Concernant les travaux prévus sur le déversoir de la Belle Meunière, M le Maire indique que ce déversoir est très détérioré. Les services de Chartres métropole se sont déplacés à sa demande mais comme c'est un ouvrage communal, a priori les travaux de restauration seraient à la charge de la commune.

Toutefois après une entrevue qu'il a eu avec le président de Chartres métropole et le vice-président Jean-François Plaze, il a été décidé que la rénovation sera prise en charge par Chartres métropole

M le Maire ajoute que Chartres métropole a par ailleurs racheté une parcelle près de la fausse rivière. Il y aurait en effet une possibilité de dissocier l'Eure et le canal (avec une dérivation de la fausse rivière). Ce qui permettrait d'avoir toujours de l'eau dans le canal même lorsque les vannages sont mis en position ouverte pour l'entretien de l'ouvrage ou de la rivière.

M SARRADIN conclut sur l'association Douce Eure qui est une association dynamique avec beaucoup de projets. Le bureau a été renouvelé.

Laétitia PERRAULT indique ensuite qu'elle a reçu le club de foot avec le maire au sujet de leur projet Label environnement auquel le club a candidaté.

L'accompagnement de la mairie a été sollicité.

Cela recouvre différents aspects : réduction de la consommation d'eau, le tri des déchets, l'utilisation de gourdes plutôt que des bouteilles plastiques, la création de zones d'ombrage, la mise en place de partenariat avec les écoles et les autres associations.

Ils s'engagent également à participer à la journée de nettoyage de printemps et souhaitent proposer des produits locaux pour les gouters.

M le Maire précise qu'il serait aussi bon de faire de la pédagogie auprès des jeunes qui utilisent nos locaux, pas seulement ceux du foot, pour qu'ils respectent les locaux et les agents.

50 personnes étaient conviées aux trophées de Saint-Georges.

13 personnes ont été récompensées.

C'est un moment important pour les associations et les récipiendaires.

La mairie manifeste à cette occasion sa reconnaissance envers les bénévoles qui font vivre les associations.

Merci aux services techniques pour l'installation de la salle, au groupe sport asso pour son soutien et aux élus ayant participé.

Les dossiers de subvention sont presque tous revenus.

Prochainement le groupe se réunira pour en discuter et au prochain conseil seront proposées les attributions des subventions.

M TESTE

Le logiciel de gestion du panneau lumineux est en cours de changement.

Le Project'Eure a été décalé dans la distribution après un incendie dans les locaux de l'imprimeur.

Merci aux services techniques pour avoir pu décaler leur planning.

Il demande s'il y a des remarques sur panneaupocket plus ou des idées pour agrémenter cette nouvelle présentation ? c'est plus complet qu'auparavant, c'est aussi très intuitif.

M SARRADIN demande s'il y a un projet de remplacer le panneau lumineux qui est devenu obsolète.

M TESTE le confirme mais que cela ne pourra pas être fait dans ce mandat.

M Riant a lu que la porte d'accès à la cour du presbytère était fonctionnelle. M le Maire le confirme même si les finitions ne sont pas encore achevées. Une fois les travaux entièrement terminés une boîte à clés sera installée et la convention pourra être signée. Mais en cas de besoin le passage peut être utilisé.

Mme TOURTAUD signale un important affaissement de voirie rue Branly. Cela est rebouché régulièrement mais cela ne tient pas. Il faut demander à Chartres métropole d'intervenir.

M le Maire souhaite à l'assemblée de joyeuses fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal du 16 décembre 2025 :

<i>N° d'ordre</i>	<i>Délibérations</i>	<i>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le</i>
64/2025	BUDGET PRIMITIF 2026	29/12/2025
65/2025	DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. 2026	29/12/2025
66/2025	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A L'INSPECTION AVEC LE CENTRE DE GESTION	29/12/2025
67/2025	CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT DU PATRIMOINE	29/12/2025

APPROBATION DU PROCES-VERBAL le

M le Maire

La secrétaire de séance

GAULLIER Jacky

GUYET Isabelle